

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 septembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 107 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ.

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Vincent COULOMB - Colette BABOUCHIAN représentée par Michèle EMERY - Jean-Louis BONAN représenté par Guy SAUVAYRE - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Eric DIARD représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Josette FURACE représentée par Marc LOPEZ - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Louisa HAMMOUCHE représentée par Samia GHALI - Garo HOVSEPIAN représenté par Eugène CASELLI - Paule JOUVE représentée par Bernard MARTY - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Danielle MILON - Janine MARY représentée par Catherine CHAZEAU - Christophe MASSE représenté par Vincent GOMEZ - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Isabelle SAVON - Dominique TIAN représenté par Carine ROGER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

René BACCINO - Mireille BENEDETTI - Marie-Arlette CARLOTTI - Laurent COMAS - Yann FARINA - Albert GUIGUI - Claudette MOMPRIVE - Christyane PAUL - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO - Maryvonne RIBIERE - Claude VALLETTE - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

FCT 015-1251/15/CC

**■ Attribution d'une subvention pour l'organisation du Congrès des Territoriaux de la Ville de Marseille et de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
DGS 15/13510/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Les 24, 25 et 26 juin 2015 a été organisé le Congrès des Territoriaux de la Ville de Marseille et de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole au Dôme de Marseille au cours duquel ont été abordées les questions statutaires de l'actualité sociale, en présence de nombreux représentants des syndicats Force Ouvrière du Département et de la Région, ainsi que d'autres personnalités.

Ce congrès qui a accueilli plus de six cents congressistes est un évènement important à l'échelle de la Ville, de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et sur le périmètre de la future Métropole. Ils ont débattu sur des dossiers concernant le contexte économique et social, la Fonction Publique, les attentes des personnels notamment en matière de rémunérations, d'effectifs et de conditions de travail.

La circulaire NOR/INT/B/00/00173/C du 28 juillet 2000 permet aux Collectivités Locales d'octroyer une subvention au titre des activités des unions syndicales présentant un intérêt local dans la mesure où elles participent au développement économique, social, culturel et scientifique ainsi qu'à la protection de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie.

Le Ministre de l'Intérieur cite notamment comme exemple l'organisation de congrès ayant des retombées bénéfiques pour la collectivité locale.

Au regard des compétences exercées par MPM dans le domaine du développement économique, il est proposé que notre Institution apporte un soutien à ce congrès, compte tenu des retombées dans le domaine économique (hôtellerie restauration) et médiatique.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

**Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015**

- la demande du syndicat Force Ouvrière de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole relative à l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour l'organisation d'un congrès ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- que la tenue du Congrès des Territoriaux de la Ville de Marseille et de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole contribue à l'animation du tissu économique local.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 8.000 euros à l'organisation syndicale Force Ouvrière organisatrice du Congrès des Territoriaux de la Ville de Marseille et de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine exercice 2015-Chapitre 67 intitulé « Charges exceptionnelles », Article 6743 intitulé « Participations exceptionnelles » - Fonction 020 Sous-politique A330.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Ressources humaines
Moyens généraux – Juridique

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement et maîtrise des coûts

Jean-Pierre GIORGI

Roland BLUM

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER